



UNE AGENCE
AU SERVICE DU
PROGRAMME STAR
DE L'EUROPE !

AGENCE.ERASMUSPLUS.FR

Charte Erasmus pour l'Enseignement supérieur

APPRENTIS
SCOLAIRES
ETUDIANTS
FORMATEURS
ADULTES



Webinaire « AP ECHE 2022 : Conseils et nouveautés »
28 mars 2022

IMPORTANT : ce document doit être consulté en complément du PowerPoint de présentation de l'appel à candidatures ECHE 2022.

Quelques rappels



Appel ECHE 2022

Rappel

- Nom de l'appel à candidatures : **ERASMUS-EDU-2022-ECHE-CERT**
- Date d'ouverture de l'appel : 23 février 2022
- Date de clôture de l'appel : **03 mai 2022 à 17h** (heure de Bruxelles)
- Action centralisée, gérée par l'Agence exécutive Education et Culture (EACEA)
- Où candidater ? Sur la plateforme [Funding & Tender Opportunities](#)



Les premiers éléments à retenir concernant l'AP ECHE 2022 sont :

- Nom de l'appel à candidatures : ERASMUS-EDU-2022-ECHE-CERT
- Date d'ouverture de l'appel : 23 février 2022
- Date de clôture de l'appel : 03 mai 2022 à 17h (heure de Bruxelles)
- Action centralisée, gérée par l'Agence exécutive Education et Culture (EACEA), située à Bruxelles. Cela signifie que le dépôt et l'évaluation des candidatures se font auprès de l'Agence exécutive.
- Où candidater ? Sur la plateforme [Funding & Tender Opportunities](#)

Procédure de candidature

Rappel

- Procédure de candidature unique dite « **procédure complète** »
- **Formulaire de candidature composée de 2 parties**
 - Partie A – Description administrative
 - Partie B – Description technique
- Partie A – Description administrative : à remplir directement sur la plateforme de candidature
- Partie B – Description technique : à télécharger depuis la plateforme, compléter sur votre ordinateur puis télécharger de nouveau en version PDF sur la plateforme
- **Toutes les parties sont à remplir ; la Partie B – Description technique constitue le cœur de votre argumentaire**
- **Le formulaire de candidature n'existe qu'en version anglaise mais vous pouvez le remplir en français.**



Concernant la procédure de candidature, les premiers éléments à garder en tête sont les suivants :

- Il s'agit d'une procédure de candidature unique dite « procédure complète »
- Le formulaire de candidature se compose de de 2 parties : une Partie A – Description administrative et une Partie B – Description technique
- La Partie A – Description administrative : à remplir directement sur la plateforme de candidature
- La Partie B – Description technique : à télécharger depuis la plateforme, compléter sur votre ordinateur puis télécharger de nouveau en version PDF sur la plateforme
- Toutes les parties sont à remplir ; la Partie B – Description technique constitue le cœur de votre argumentaire
- Le formulaire de candidature n'existe qu'en version anglaise mais vous pouvez le remplir en français.

Préparer sa candidature

Les ressources à consulter

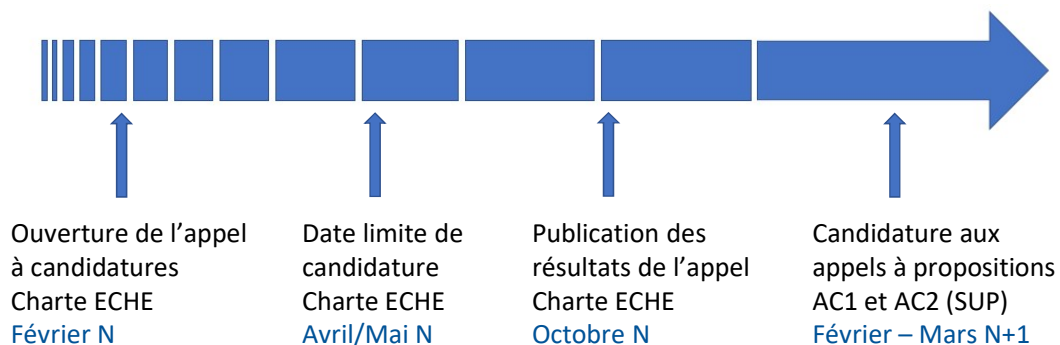
- [Call document](#)
- Lignes directrices = [ECHE Guidelines](#)
- [Critères d'attribution](#)
- [Formulaire de candidature commenté – Description administrative \(Partie A\)](#)
- [Formulaire de candidature commenté – Description technique \(Partie B\)](#)
- [FAQ](#) disponible sur la plateforme de candidature Funding & Tender Opportunities



- Call document : c'est l'appel à propositions en tant que tel, dans lequel vous trouverez notamment les critères d'admissibilité, d'éligibilité, d'attribution et d'exclusion.
- Lignes directrices ou ECHE Guidelines (elles n'existent qu'en anglais) : vous y trouverez le détail de ce qui est attendu dans votre argumentaire de la partie B.
- Critères d'attribution (en français) : ce sont les critères sur la base desquels le contenu de votre partie B sera évalué. Il est important d'en prendre connaissance.
- Le formulaire de candidature commenté de la partie A : c'est un document produit par l'Agence qui vous explique comment rédiger cette partie du formulaire, pas à pas.
- Le formulaire de candidature commenté de la partie B : c'est un document produit par l'Agence qui vous explique ce qui est attendu dans chaque encadré de cette partie du formulaire.
- La FAQ, mise à disposition par l'Agence exécutive et mise en ligne sur la plateforme de candidature.

Il est fortement recommandé de prendre connaissance de l'ensemble de ces documents pour préparer votre candidature à la Charte ECHE.

Chronologie d'une candidature à la Charte ECHE



Les différentes étapes d'une candidature à la Charte ECHE sont les suivantes :

- 1°) Ouverture de l'appel à candidatures au mois de février de l'année N
- 2°) Date limite de candidature à la Charte en avril ou mai de l'année N
- 3°) Publication des résultats de l'appel à candidatures ECHE en octobre de l'année N

Une fois obtenue, vous pouvez donc candidater aux différents appels à propositions des action-clé 1 (AC1) et action-clé 2 (AC2) sur le secteur de l'enseignement supérieur. Ces appels sont publiés à différentes échéances sur l'année N+1.

Si vous souhaitez participer au programme Erasmus+ sur le secteur de l'enseignement supérieur, il faut donc en prendre en compte cette chronologie et anticiper. L'obtention de la Charte ECHE est en effet obligatoire avant de pouvoir candidater sur les AC1 et AC2 pour le secteur de l'enseignement supérieur.

Pourquoi candidater à la Charte ECHE ?

Objectifs

- Valider le statut de l'organisme comme « établissement d'enseignement supérieur »
- S'assurer que l'établissements et, partant, tous les établissements d'enseignement supérieur engagés dans le programme Erasmus+, respectent les mêmes standards de qualité
- Impulser, dans l'établissement, l'élaboration d'une stratégie de modernisation et d'internationalisation à moyen/long terme
- Inciter l'établissement à expliciter comment il compte inscrire le programme Erasmus+ dans cette stratégie



Pourquoi candidater à la Charte ECHE ? Les objectifs de cette Charte sont :

- Valider le statut de l'organisme comme « établissement d'enseignement supérieur »
- S'assurer que l'établissements et, partant, tous les établissements d'enseignement supérieur engagés dans le programme Erasmus+, respectent les mêmes standards de qualité : il s'agit donc d'**engager votre établissement dans un cadre européen de qualité**
- Impulser, dans l'établissement, l'élaboration d'une **stratégie de modernisation et d'internationalisation à moyen/long terme**
- Inciter l'établissement à expliciter comment il compte **inscrire le programme Erasmus+ dans cette stratégie** de modernisation et d'internationalisation

Les principes fondamentaux de la Charte ECHE

Le cadre européen de qualité

- Non-discrimination, transparence et inclusion
- Accès égal et équitable aux participants
- Inclusion des participants qui ont moins d'opportunités
- Reconnaissance automatique des crédits et formations acquis à l'étranger
- Aucun frais d'inscription aux étudiants entrants
- Qualité des activités de mobilité et des projets de coopération
- Engagement à numériser les processus administratifs relatifs à la gestion des mobilités
- Sensibilisation des participants aux pratiques respectueuses de l'environnement
- Incitation à promouvoir l'engagement civique des participants



Que contient cette Charte ? A quoi l'établissement s'engage-t-il lorsqu'il candidate puis obtient cette Charte ?

En candidatant à la Charte, les établissements s'engagent à respecter et mettre en œuvre un certain nombre de principes fondamentaux :

- Respecter les principes de non-discrimination, de transparence et d'inclusion ;
- Assurer un accès à des opportunités égales et équitables aux participants actuels et potentiels ;
- Accorder une attention particulière à l'inclusion des participants qui ont moins d'opportunités ;
- Garantir la reconnaissance automatique des crédits acquis à l'étranger, c'est-à-dire tous les crédits obtenus pour les résultats d'apprentissage pendant une période d'étude, de stage ou de formation à l'étranger (mobilité étudiante et de personnels) ;
- Ne facturer aucun frais aux étudiants entrants pour la scolarité, l'inscription, les examens, l'accès aux laboratoires et bibliothèques ;
- Assurer la qualité des activités de mobilité et des projets de coopération tout au long des phases de candidature et de mise en œuvre
- Mettre en œuvre Erasmus+ Digital (= Initiative Carte Etudiante Européenne), c-à-d digitaliser les processus administratifs liés à la gestion des mobilités ;
- Sensibiliser les participants aux pratiques respectueuses de l'environnement ;
- Promouvoir l'engagement civique et encourager les étudiants et les personnels à s'impliquer en tant que citoyen actif avant, pendant et après leur participation à une mobilité ou un projet

Evaluation de votre candidature (partie B)



2ème étape : les critères d'évaluation qualitative



L'évaluation qualitative de votre candidature repose sur des « critères d'attribution » (= « *award criteria* » dans l'appel à candidatures). Chaque critère sera considéré comme rempli ou non ; il n'y a pas de notation alternative. Il faut remplir les trois critères pour obtenir la Charte.



3 critères d'attribution de la Charte ECHE

Pertinence

de la Déclaration de politique Erasmus

Qualité

de la structure de gestion

Adhésion aux principes

& mise en œuvre pratique



Pour rappel, l'évaluation de votre candidature se fait en 2 étapes :

- Evaluation des critères d'éligibilité formelle : il s'agit de valider le statut de votre organisme comme « établissement d'enseignement supérieur ». Cette étape repose sur la validation des autorités nationales ; en France, c'est le Ministère de l'Enseignement supérieur, de l'Innovation et de la Recherche. Ces critères d'éligibilité formelle sont ainsi précisés dans le Bulletin Officiel de l'Education Nationale (BOEN) n°48 du 23 décembre 2021 : <https://www.education.gouv.fr/bo/21/Hebdo48/MENC2136174N.htm>
- Evaluation des critères d'évaluation qualitative. Cette étape intervient seulement si l'éligibilité formelle de l'établissement a été validée.

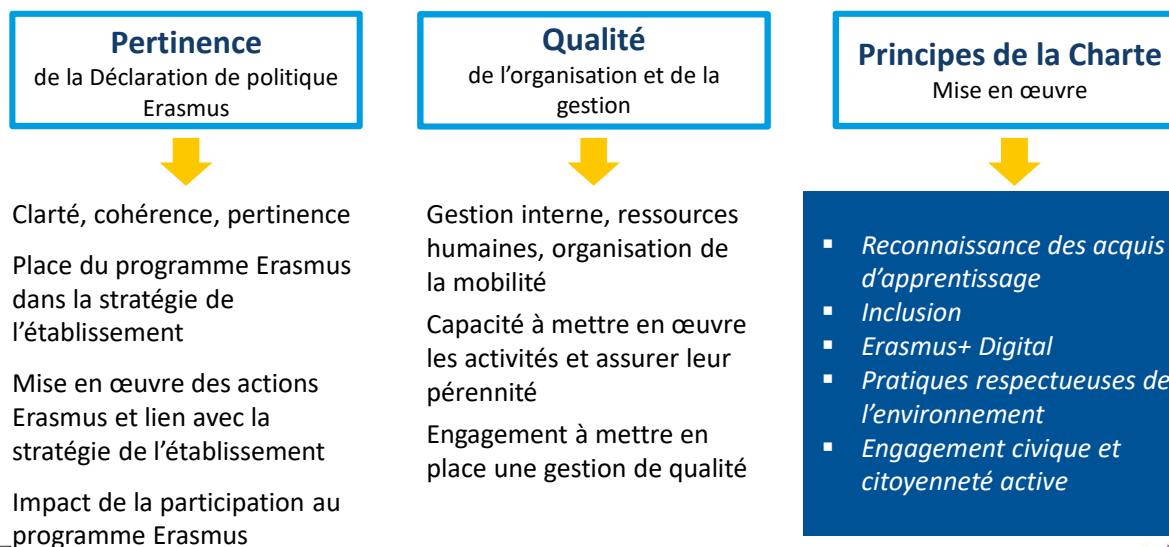
L'évaluation qualitative de votre candidature repose sur les « critères d'attribution » (= « *award criteria* » dans l'appel à candidatures).

Chaque critère sera considéré comme rempli ou non ; il n'y a pas de notation alternative. Il faut remplir les trois critères pour obtenir la Charte.

Il y a 3 critères d'attribution :

- La pertinence de la Déclaration de politique Erasmus, ou comment l'établissement inscrira le [programme Erasmus+ dans sa stratégie de modernisation et d'internationalisation](#) ;
- La qualité et la capacité de la structure à gérer les actions du programme ;
- L'adhésion de l'établissement aux principes fondamentaux de la Charte et les mesures mises en œuvre en ce sens au sein de l'établissement.

Un argumentaire en trois parties faisant écho aux trois critères d'attribution de la Charte



Concernant le **premier critère : la pertinence de la Déclaration de politique Erasmus**, il s'agira pour les évaluateurs d'apprécier :

- La **cohérence globale** de la candidature, en terme de contenu (argumentation, pertinence et complémentarité des réponses aux différentes questions), mais également de forme ;
- La déclaration en matière de **stratégie Erasmus+**, autrement dit, comment est envisagée l'implication de l'établissement dans le programme Erasmus+ dans les prochaines années, au regard de sa propre stratégie d'internationalisation ;
- Les **actions concrètes** proposées par l'établissement pour **mettre en œuvre** les actions Erasmus+ (qu'il s'agisse de mobilités ou de projets de coopération) ;
- L'impact que la participation de l'établissement au programme Erasmus+ pourra avoir sur les personnes impliquées dans les actions (les participants), mais également sur l'ensemble de ses autres acteurs (enseignants, personnels administratifs, étudiants dans leur ensemble) voire même, plus globalement, à l'échelle de son écosystème (partenaires, membres des instances de gouvernance, institutions locales...).

Concernant le **second critère : la qualité de la structure de gestion**, il s'agira pour les évaluateurs d'apprécier :

- L'**organisation interne de l'EES**, comme garantie d'un niveau de qualité de la gestion des mobilités étudiantes, enseignantes et des personnels (avant, pendant et après la mobilité) entrantes et sortantes (cela implique la mise en place de processus, de circuits administratifs et de communication clairs, de personnes référentes identifiées pour assurer un haut niveau de qualité dans le suivi des contrats de mobilités et des accords interinstitutionnels ou accords bilatéraux) ;
- Sa capacité à s'inspirer des initiatives et bonnes pratiques déjà mises en place en interne pour **garantir cette qualité**, et surtout assurer la **pérennité** de la structure de gestion ;
- L'engagement de l'établissement à s'inscrire dans une démarche qualité des mécanismes organisationnels et administratifs sur lesquels il s'appuie pour gérer et suivre les projets financés par le programme Erasmus+.

Concernant le **troisième critère : l'adhésion aux principes du programme Erasmus+ et leur mise en œuvre pratique dans l'établissement**, il s'agira pour les évaluateurs d'apprécier :

- Comment l'établissement propose de mettre en place de manière systématique la **reconnaissance de la mobilité des étudiants**, l'utilisation des contrats pédagogiques, les informations sur les relevés de notes et transferts des crédits correspondants, la lisibilité du catalogue de cours ;
- Comment l'établissement compte faire pour la **reconnaissance de l'implication des personnels participant à des projets de mobilité ou de coopération** (dans les plans de formation et les évolutions de carrières par exemple) ;
- La façon dont l'établissement assure le respect des principes du programme Erasmus+, dans la mise en œuvre de la transparence, la reconnaissance et le transfert des crédits ;
- L'engagement de l'établissement à mettre en œuvre les **nouveaux principes de la programmation 2021-2027** : l'inclusion, le transfert de crédits ECTS, l'Initiative Carte Etudiante Européenne et l'application mobile Erasmus+ (Erasmus+ Digital), la promotion de pratiques respectueuses de l'environnement dans le cadre du programme Erasmus+ (Green Erasmus), l'engagement civique et la citoyenneté active.

Points clés à développer

Formulaire de candidature – Partie B

- Notion d'impact
- Reconnaissance des acquis d'apprentissage (système ECTS ou équivalent)
- Inclusion et diversité
- Transition écologique
- Moyens humains et organisationnels

... Sans oublier tous les autres principes fondamentaux auxquels votre établissement s'engage via la Charte.



Une fois la Charte obtenue, l'Agence Erasmus+ se réserve le droit de contrôler le respect de ces principes dans votre établissement.



Entre autres éléments à développer dans votre partie B, il est important d'insister sur les suivants.

Notion d'impact :

- Définition : **effet qu'ont l'activité réalisée et ses résultats sur les individus, les organismes, les systèmes et les pratiques.**
- Expliquer votre méthodologie : Se fixer des objectifs + Mettre en place des indicateurs de suivi + Mettre en place un calendrier de suivi + Relever ces indicateurs de manière périodique => prévoyez des indicateurs clairs
- Impact sur l'ensemble des acteurs touchés de près ou de loin par vos projets Erasmus+ (participants, équipe de gestion, équipe indirecte, partenaires, institutions locales, etc.)

Exemples : X mobilités d'étudiants/personnels ; taux d'apprenants déclarant avoir acquis de nouvelles connaissances et compétences professionnelles en mobilité ; taux de personnels ayant modifié leurs méthodes d'enseignement ou leurs pratiques professionnelles à l'issue de la mobilité ; taux d'entreprises accueillant de la mobilité ; part d'Erasmus+ depuis le financement de la mobilité internationale des structures ; niveau d'implication dans des projets de coopération

Reconnaissance des acquis d'apprentissage :

- Informer de manière complète et transparente son partenaire sur son propre système

de notation (accord inter-institutionnel). Précisons ici que l'accord inter-institutionnel est un document obligatoire pour les projets de mobilité (mobilité d'études et mobilités d'enseignement) Erasmus+. C'est le document par lequel votre établissement et votre partenaire à l'étranger s'engagent à accueillir et/ou envoyer des étudiants entre vos structures ; il formalise les conditions de votre partenariat.

- Informer de manière complète et transparente les étudiants entrants sur les cours proposés et le système de notation (catalogues de cours). Le catalogue de cours est aussi une obligation des projets de mobilité Erasmus+. Il doit être accessible en ligne, sur le site Internet de votre établissement.
- Utilisation conforme des documents liés à la mobilité. Tout départ en mobilité Erasmus+ doit être encadré et conditionné à la complétion préalable de documents de mobilité. Le contrat pédagogique (ou « learning agreement » en anglais) en fait partie ; il est signé entre l'établissement d'envoi, l'établissement d'accueil et l'étudiant, et doit notamment recenser les matières que l'étudiant s'engage à suivre et le système de notation.
- Transparence sur les résultats d'apprentissage et la charge de travail associée, ainsi que sur les notes dans les relevés de notes
- Procédure lisible et simple pour déposer un recours dans le cas où la reconnaissance des acquis d'apprentissage n'est pas octroyée
- CONSEIL : engagez-vous à utiliser le Supplément au Diplôme. Il s'agit d'un document reconnu partout en Europe, dont la délivrance est normalement obligatoire pour tous les établissements d'enseignement supérieur (y compris les lycées avec STS), qu'il y ait eu mobilité ou pas. Il permet de valoriser les compétences acquises suite à l'obtention d'un diplôme et notamment les compétences extracurriculaires. Il permet en quelque sorte de traduire les compétences acquises par un étudiant et de les valoriser auprès d'un employeur ou d'une formation à l'étranger (ex : capacité à travailler en équipe, gestion de travail, etc.).

Inclusion et diversité :

- Définition : **favoriser l'égalité des chances au bénéfice des personnes ayant moins d'opportunités en raison de leur milieu social, économique, culturel, de leur handicap, de leur origine ou encore de leur lieu de vie (zones enclavées ou ultrapériphériques).**
- Cf. 8 obstacles identifiés dans le BOEN
- S'adapter aux besoins de ces publics

Exemple : votre établissement propose des méthodes d'enseignement et formation dans un environnement adapté ; votre établissement propose du temps additionnel sur les périodes de cours et d'examens ; votre établissement souhaite faire partir des étudiants traditionnellement éloignés de la mobilité

- Fournir un soutien approprié

Exemple : votre établissement prévoit une rencontre préalable à la mobilité entre étudiants et personnel de l'établissement d'accueil ; votre établissement prévoit des mesures d'accompagnement spécifiques des étudiants pendant la mobilité

Transition écologique :

- Définition : **Développer les connaissances, compétences et attitudes en matière de changement climatique et favoriser le développement durable.**

- Education au développement durable : permettre aux participants d'acquérir des notions sur les enjeux environnementaux à l'occasion des projets de mobilités.
Exemple : observation de la façon dont les enjeux environnementaux sont pris en compte dans les modes de vie d'autres pays européens ; analyse de pratiques professionnelles différentes intégrant des principes écologiques (gestion de l'eau, de l'énergie, des déchets, etc.).
- Eco-responsabilité : limiter l'impact environnemental des diverses activités à tous les niveaux de projets, depuis leur conception jusqu'à leur mise en œuvre.
Exemple : inciter les participants au programme Erasmus+ à utiliser des moyens de transport à moindre empreinte carbone, lorsqu'existent des alternatives à l'avion ; intégrer des principes d'éco-responsabilité lors d'évènements, conférences, rencontres, mais aussi dans la conception et la mise en œuvre des projets
- Développement de nouvelles compétences/nouveaux métiers
Exemple : développer de nouveaux cursus de formation ou de nouveaux contenus de cours tenant compte de la transition écologique
- Ne vous limiter pas à mentionner les actions de sensibilisation dans votre établissement, mais expliciter aussi les pratiques développées au cours de la mobilité de vos étudiants/personnels

Moyens humains et organisationnels :

- Insister sur les structures que vous mettez en place pour assurer le suivi des projets Erasmus+ au sein de votre établissement
- Cela suppose la mise en place de processus, de circuits administratifs et de communication clairs, de personnes référentes.
- Sur tous les projets Erasmus+ que vous comptez mettre en place (mobilité étudiante et/ou de personnels, entrante et/ou sortante)

Vous pouvez être à la fois ambitieux et réalistes. Ces principes vous engagent et l'Agence Erasmus+ se réserve le droit de contrôler le respect de ces principes dans votre établissement.

Points d'attention

Formulaire de candidature - Partie B

- **Encadré « *Project* »**

→ Dans la première ligne, un acronyme ou une abréviation du type « ECHE + les premières lettres de votre établissement ».

→ Dans la deuxième ligne, un titre de projet du type « Charte + le nom de votre établissement en entier ».

→ Le « *Coordinator contact* » est l'équivalent du « *main contact* » que vous avez indiqué dans la partie A du formulaire.

- **Dans « *HEI Profile* », encadré « *Staff working for Erasmus+ programme activities* »**

En réalité, il faut indiquer :

1- Nombre de personnels impliqués dans les projets dont l'établissement est coordinateur

2- Nombre de personnels impliqués dans les projets dont l'établissement est partenaire



Cette slide revient sur quelques encadrés de la partie B du formulaire de candidature, sur lesquels nous avons eu des questions ou bien sur lesquels une erreur a été relevé.

Points d'attention

Formulaire de candidature - Partie B

- Dans « *HEI Profile* », encadré « *Participation in EU and international education and training projects (ongoing academic year)* »

Il faut indiquer les projets sur l'année académique en cours et non sur l'année 2019-2020.

- Mention « *n/a for Topic 1* » dans la partie B (Description technique)

Ne tenez pas compte de cette mention, elle concernait l'appel à candidatures à la Charte 2021. Toutes les parties du formulaire de candidature sont à compléter.

- Lors du téléchargement de la partie B sur la plateforme de candidature, le titre du document ne doit pas contenir d'accent.



Cette slide revient sur quelques encadrés de la partie B du formulaire de candidature, sur lesquels nous avons eu des questions ou bien sur lesquels une erreur a été relevé.

Les ressources en ligne



Mon Projet Erasmus+ et la fiche action ECHE (1/2)



Mon Projet Erasmus+ est le site d'information et d'accompagnement des candidats et porteurs de projet Erasmus+. Si vous étiez actif dans l'ancien programme 2014-2020, Mon Projet Erasmus+ remplace le site Penelope+ pour les appels à candidature à partir de 2021 (Penelope+ perdure pour le suivi des conventions antérieures). Mon Projet Erasmus+ apporte toutes les informations nécessaires pour déposer une demande de subvention Erasmus+ pour un projet de mobilité ou de partenariat et pour suivre ses projets en cours.

Sur ce site, vous trouverez notamment une fiche action ECHE, c'est-à-dire une page dédiée à l'appel à candidatures Charte Erasmus pour l'enseignement supérieur : <https://monprojet.erasmusplus.fr/eche>

Mon Projet Erasmus+ et la fiche action ECHE (2/2)



ERASMUS+ LA MOBILITÉ LES PARTENARIATS RÉSULTATS POUR VOUS AIDER

→ SE CONNECTER

Erasmus+ annuels permettant de financer des projets de mobilité et de coopération.

Préparation

Avant de rédiger sa candidature, l'établissement d'enseignement supérieur doit analyser dans quelles mesures le programme Erasmus+ peut servir les objectifs de la politique internationale de l'établissement. Ce travail de réflexion assure une candidature cohérente et de qualité.

En postulant à la Charte ECHE, les établissements d'enseignement supérieur s'inscrivent dans une stratégie de modernisation et d'internationalisation et s'engagent à respecter les exigences européennes suivantes :

- Assurer l'égalité des chances des bénéficiaires (non-discrimination et inclusion) ;
- Assurer la reconnaissance des acquis des activités réalisées dans le cadre du programme Erasmus+ ;
- Favoriser la mise en place d'Erasmus+ Digital ;
- Inciter les participants à adopter des pratiques respectueuses de l'environnement ;
- Promouvoir l'engagement civique et la citoyenneté active des participants au programme Erasmus+.

Les établissements doivent compléter le formulaire de candidature dont un des points importants est la rédaction ou la mise à jour de la Déclaration de Politique Erasmus, qui devra tenir compte des objectifs du programme Erasmus+ 2021-2027.

Les candidats pourront par ailleurs prendre connaissance et s'appuyer sur les guides et outils mis à disposition :

- Call document ;
- ECHE 2021-2027 guidelines ;
- Critères d'attribution ;
- ECHE self-assessment Tool ;
- Formulaire commenté - Description administrative - Partie A ;
- Formulaire commenté - Description technique - Partie B ;

Un support de présentation de l'appel à candidatures 2022 pour la Charte Erasmus pour l'Enseignement Supérieur (ECHE) sera publié très prochainement sur le site de l'Agence.

Un webinaire « ECHÉ 2022 : Conseils et nouveautés » sera également organisé. Nous répondrons alors à vos questions sur l'élaboration de votre candidature à la Charte. Rendez-vous sur cette page pour plus d'informations.

Candidature

L'appel à candidatures 2022 pour la Charte ECHÉ est ouvert.

Le formulaire de candidature et l'ensemble des informations y afférentes sont accessibles depuis la [plateforme de candidature spécifique « Funding & tender opportunities »](#).

La date limite de candidature est fixée au 3 mai 2022 à 17h (heure de Bruxelles).

Contrairement aux deux derniers appels à candidatures, seule la procédure complète perdure pour cet appel 2022 et les suivants. Toutes les parties du formulaire de candidature sont donc à compléter.

Les candidatures se présentent sous la forme d'un formulaire en ligne constitué de deux parties :

- La partie A (formulaire administratif) est à compléter en ligne ;
- La partie B (description technique du projet) est à télécharger depuis la plateforme de candidature, à compléter, à signer par le représentant légal de l'établissement, à scanner puis à re-télécharger au format PDF sur la plateforme de candidature.

A noter : il est vivement conseillé de conserver une copie du formulaire de candidature soumis sur un support informatique.

L'organisme candidat doit auparavant posséder un code PIC (Participant Identification Code). Deux options :

- Si un code PIC a déjà été créé pour cet organisme, il DOIT être réutilisé ;
- Si l'organisme ne dispose pas de code PIC, il doit être créé sur la plateforme SEDIA, le portail des organismes participants

A noter : Cette candidature étant gérée par l'Agence Exécutive, l'OID n'est pas nécessaire.



Vous trouverez notamment sur cette page, les ressources essentielles à consulter pour préparer votre candidature :

- Le « *call document* » (= l'appel à candidatures ECHE 2022) ;
- Les ECHE guidelines (= les lignes directrices ECHE). Vous y trouverez notamment des orientations pour mettre en œuvre les principes fondamentaux ECHE ;
- Les critères d'attribution détaillés en français ;
- Un formulaire commenté de la Partie A (Description administrative) : nous vous expliquons dans ce document, étape par étape, comment remplir cette partie du formulaire de candidature ;
- Un formulaire commenté de la Partie B (Description technique) : de la même manière, nous vous expliquons dans ce document, étape par étape, comment remplir cette partie du formulaire de candidature

Près de chez vous, un Développeur Erasmus+

ERASMUS+ LA MOBILITÉ LES PARTENARIATS RÉSULTATS POUR VOUS AIDER SE CONNECTER

Les développeurs Erasmus+

La carte ci-dessous présente les développeurs Erasmus+.

Les développeurs de la mobilité et de la coopération européenne et internationale constituent un réseau de relais pour les différents publics de l'éducation et de la formation.

Le réseau se développe en continu afin de couvrir tout le territoire et tous les publics.

Les développeurs sont des personnes qui, par leur expérience et leurs missions, informent et conseillent les candidats à s'engager dans une démarche de projet et/ou de mobilité.

Ils peuvent également participer à l'accompagnement des porteurs de projets et/ou des bénéficiaires finaux.

En savoir plus

Pour trouver votre développeur, choisissez un ou plusieurs critères dans la liste afin d'affiner votre recherche.

Le réseau des Développeurs Erasmus+ est un réseau de personnes qui s'engagent bénévolement pour informer et accompagner près de chez eux les structures candidates aux projets Erasmus+.

Pour l'AP ECHE 2022, certains Développeurs proposent des formations d'information et/ou d'accompagnement à la candidature à la Charte ECHE.

Sur le site Mon Projet Erasmus+, accédez à une carte interactive pour voir quel Développeur se trouve près de chez vous.

Le lien vers cette page : <https://monprojet.erasmusplus.fr/developpeur>

